



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
7 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarante-troisième session

9 juin-3 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur sa quarante-troisième session

*Rapporteur* : M. Jerry **Kramer** (Canada)

#### Additif

### Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

*Point 4 a)*

#### Chapitre 21

#### Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. À sa 16<sup>e</sup> séance, le 20 juin 2003, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 21)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le chapitre 21 et répondu aux questions posées lors de l'examen de ce chapitre par le Comité.

#### Débat

3. Le programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a été bien accueilli. Il a été estimé que le cadre logique du programme présenté dans le document avait été amélioré. Un appui a été exprimé en faveur des trois domaines dans lesquels la CEPALC voulait agir en priorité au cours de l'exercice biennal 2004-2005, à savoir les politiques de promotion de l'égalité et de lutte contre la pauvreté dans la région; les politiques nationales visant à renforcer les liens existant entre le développement économique et social et la mondialisation en cours, et l'intégration de perspectives relatives à



l'environnement dans les politiques des pouvoirs publics dans la région. Il a également été estimé que les propositions s'alignaient sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, les résultats pertinents de grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, et le processus de réforme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002.

4. La mise au point d'un système commun et d'une base de données en vue d'assurer le suivi régional de toutes les conférences des Nations Unies, y compris celles touchant aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, a été saluée. Il a été dit qu'à chaque fois qu'il était fait mention du suivi de ces objectifs, il faudrait citer le paragraphe correspondant de la Déclaration du Millénaire (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale).

5. Une question a été posée au sujet des plans actuels visant à renforcer la mobilisation de fonds extrabudgétaires au sein de la CEPALC, au profit de son programme de coopération technique, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, en vue de réduire l'incertitude quant au niveau des ressources disponibles pour appliquer ce programme. Il a été noté avec satisfaction qu'il n'était prévu d'interrompre aucune des activités de coopération technique dans le cadre des efforts de rationalisation du programme.

6. Il a été fait observer que, dans certains cas, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès avaient été modifiés par rapport à ceux figurant dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. La suppression de 37 produits récurrents et d'une utilité marginale concernant essentiellement des services de conférence et des publications approuvés par la CEPALC dans sa résolution 589 (XXIX), ainsi que la réduction générale du nombre de produits, mentionnées aux paragraphes 21.6 et 21.7 respectivement, ont été accueillies avec satisfaction. Une inquiétude a été exprimée quant à l'arrêt de la publication du rapport actualisé sur la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement du point de vue des Caraïbes.

7. L'importance du sous-programme 3 a été soulignée, la politique macro-économique jouant un rôle important dans les efforts visant à parvenir à une croissance durable à long terme.

8. L'accent a été mis sur l'importance du sous-programme 4, car il avait pour objet les politiques conçues pour promouvoir la justice sociale et atténuer la pauvreté dans la région.

9. L'importance des sous-programmes 7, 8 et 12 a été soulignée. Il a été dit que, dans la formulation de l'objectif du sous-programme 8, l'accent devait être mis sur l'Action 21 et les résultats du Sommet mondial pour le développement durable (voir tableau 21.24).

10. Il a été estimé que le facteur externe c) du paragraphe 21.60 ne devait pas être considéré comme un facteur externe car il concernait des activités de la Commission visant à renforcer la parité des sexes.

11. Il a été estimé que les indicateurs de succès cités dans les sous-programmes 8 et 9 fournissaient des informations claires sur les résultats escomptés. Les indicateurs c) et d) du tableau 21.24 ont notamment été mis en exergue comme des

moyens efficaces de déterminer l'utilité des stages de formation offerts par la CEPALC.

12. Un appui a été exprimé en faveur de l'inclusion du sujet des catastrophes naturelles dans le programme de travail, ainsi que du renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques et de la vulnérabilité. Des membres ont exprimé leur point de vue sur les contraintes institutionnelles qui avaient pesé sur la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. La CEPALC a été encouragée à veiller à ce que les préparatifs régionaux de la conférence de 2004 sur les petits États insulaires en développement bénéficient de toute l'assistance nécessaire à leur succès.

13. Une inquiétude a été exprimée concernant un manque apparent de coordination et un chevauchement d'activités entre les commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CNUCED et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

14. Il a été noté avec satisfaction que, les États membres de la Commission ayant étudié de manière approfondie le programme de travail et les activités de la CEPALC, à la lumière de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale et de la Déclaration du Millénaire, la Commission avait recentré son programme de travail autour de trois domaines prioritaires et identifié 37 produits très peu utiles, notamment dans le domaine de la coopération technique.

15. Concernant la demande de la CEPALC tendant à ce qu'un fonctionnaire de classe P-4 soit affecté à son siège sous-régional à Mexico afin d'y centraliser les activités d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, il a été demandé qui s'acquittait actuellement de cette tâche et quel était le rôle du PNUD et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans ce domaine.

#### **Conclusions et recommandations**

16. **Le Comité a recommandé que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) prenne en compte les résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, en plus de la Déclaration du Millénaire et du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.**

17. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 21 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, sous réserve des modifications suivantes :**

##### ***Tableau 21.10***

**Insérer les indicateurs de succès d) et e) cités au paragraphe 17.9 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.**

##### ***Tableau 21.12***

**Insérer les indicateurs de succès cités au paragraphe 17.13 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.**

*Tableau 21.14*

Dans la réalisation escomptée c), insérer les mots « et technique » après les mots « coopération régionale ».

Insérer les indicateurs de succès a) et b) cités au paragraphe 17.18 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

*Tableau 21.16*

Dans l'indicateur de succès c), insérer les mots « , avec l'aide de la CEPALC, » après les mots « qui adaptent ».

*Paragraphe 21.60*

Remplacer le paragraphe 21.60 par le texte suivant :

« Ce sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans la mesure où : a) l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la région continuera de bénéficier du plein appui des pays de la région; et b) les États membres continueront d'appuyer les activités du sous-programme. »

*Tableau 21.20*

Insérer les indicateurs de succès a) et c) cités au paragraphe 17.33 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateurs de succès a) iv) et a) v). À la fin de chaque indicateur, insérer les mots « avec l'aide ou la collaboration de la CEPALC. ».

*Tableau 21.22*

Insérer l'indicateur de succès b) cité au paragraphe 17.37 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateur de succès b) ii).

*Tableau 21.24*

Insérer la réalisation escomptée a) citée au paragraphe 17.41 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant que réalisation escomptée e).

Insérer l'indicateur de succès a) cité au paragraphe 17.42 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateur de succès e).

*Tableau 21.28*

Dans l'indicateur de succès a) ii), à la suite des mots « internationaux et régionaux », insérer les mots « , avec l'aide ou la collaboration de la CEPALC ».

Insérer les indicateurs de succès d) et e) cités au paragraphe 17.50 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateurs de succès a) iii) et a) iv).

*Tableau 21.30*

Insérer les réalisations escomptées a), c) et d) citées au paragraphe 17.54 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

**Insérer les indicateurs de succès a), b) et c) cités au paragraphe 17.55 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.**

***Tableau 21.32***

**Insérer l'indicateur de succès b), cité au paragraphe 17.59 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, dans le tableau 21.32 en tant qu'indicateur de succès c) ii) et renommer c) iii) l'indicateur de succès c) ii).**